

Cap-Santé, le 17 juillet 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 17 juillet 2024 à 19 h 20, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Patrick Bouillé
Ville de Donnacona, Jean-Pierre Pagé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Luc Delisle
Ville de Pont-Rouge, Mario Dupont
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Danielle Ouellet
Ville de Saint-Basile, Bertrand Thibodeau
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d' Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Daniel Perron
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Archill Gladu
Ville de Saint-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Raphaëlle Guay, greffière-trésorière adjointe
Charles-Édouard France, directeur des finances
Jean Lessard, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence :

Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Liste des déboursés du 1^{er} au 30 juin 2024
 - 4.2 Embauche de l'agent dédié au service à la clientèle et aux ressources matérielles
 - 4.3 Demande de retraite progressive – Autorisation de signature de la lettre d'entente
 - 4.4 Autorisation de signature pour la greffière-trésorière adjointe

- 4.5 Entente de services avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la fourniture du personnel technique de la FQM
- 4.6 Autorisation de remplacement et d'installation de mâts de drapeaux à la MRC
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des TNO afin d'établir de nouvelles normes d'aménagement à l'égard des terrains de villégiature localisés autour du lac Miguick – Adoption du second projet
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 6.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement (16 règlements)
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) - MRC de Portneuf – Projet(s) recommandé(s)
- 8.2 Demandes d'aide financière diverses adressées à la MRC – Dossier(s) recommandé(s) par la commission du développement social et économique
- 8.3 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 8.4 Accès entreprise Québec (AEQ) – Révision de la composition du comité aviseur
- 8.5 Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf révisée – Adoption
- 8.6 Entente de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2023-2025 – Renouvellement
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 ~~Modifications au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie~~
- 9.2 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Adoption des priorités régionales 2025-2029
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Comité de travail : 14 août 2024 / Séance ordinaire : 21 août 2024
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 163-07-2024

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

CR 164-07-2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 19 juin 2024 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2024

CR 165-07-2024

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	176 927,24 \$
Service de la paie :	347 789,75 \$
Programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat :	16 511,25 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	16 549,94 \$
▪ OSEntreprendre :	1 784,99 \$
▪ Tourisme :	26 357,59 \$
▪ Accès entreprise Québec :	0 \$
▪ Entreprises et organismes Portneuf – Virage numérique :	0 \$
▪ Entente et projets culturels :	21 437,10 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	5 187,91 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	15 000,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	15 000,00 \$
▪ Fonds Relève de la FQM :	5 542,14 \$
▪ Plan climat :	0 \$
Fonds régions et ruralité – FRR (ancien FDT) :	
▪ Fonds de croissance et Fonds de soutien aux entreprises :	8 825,00 \$
▪ Fonds de soutien projets structurants :	81 318,00 \$
▪ Entente CALQ :	0 \$
▪ Stratégie jeunesse :	714,25 \$

▪ Organismes régionaux :	7 085,00 \$
▪ Entente agroalimentaire (MAPAQ ET CMQ) :	5 598,41 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions et/ou investissements projets MRC :	114 114,48 \$
▪ Devises portneuvoises :	0 \$
Baux :	181 646,00 \$
Territoires non organisés :	28 442,86 \$
GRAND TOTAL :	1 075 831,91 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 30 juin 2024;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de greffière-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 30 juin 2024, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, greffière-trésorière

4.2 EMBAUCHE DE L'AGENT DÉDIÉ AU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES

CR 166-07-2024

CONSIDÉRANT que la Direction générale nécessite l'embauche d'un(e) agent(e) dédié(e) au service à la clientèle et aux ressources matérielles qui assurera une présence physique quotidienne aux bureaux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué de la directrice générale et de la greffière-trésorière adjointe, conformément à la politique d'embauche de la MRC, pour effectuer la sélection du (de la) candidat(e);

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande au conseil Mme Isabelle Gaudet à titre d'agente dédiée au service à la clientèle et aux ressources matérielles;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE la MRC de Portneuf confirme l'embauche de Mme Isabelle Gaudet à titre d'agente dédiée au service à la clientèle et aux ressources matérielles, à temps plein, à partir du 22 juillet 2024;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer la lettre d'embauche de Mme Isabelle Gaudet;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE

CR 167-07-2024

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une lettre d'entente sur la retraite progressive avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC de Portneuf, laquelle fait partie intégrante de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'employé # 14-0004 a fait connaître son intention de se prévaloir de l'entente sur la retraite progressive pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2025, à raison de 4 jours de travail par semaine pour la première année, puis de 3 jours de travail par semaine pour les suivantes;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a procédé à l'évaluation de la demande de retraite progressive de l'employé et en fait la recommandation;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer l'entente sur la retraite progressive avec l'employé # 14-0004 pour une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2025, à raison de 4 jours de travail par semaine pour la première année, puis de 3 jours de travail par semaine pour les suivantes;

QU'au terme de l'entente, l'employé deviendra retraité à temps plein et mettra fin à son emploi à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CR 168-07-2024

CONSIDÉRANT la résolution CR 108-05-2024, nommant Mme Raphaëlle Guay à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il est ainsi nécessaire d'ajouter un nouveau signataire au sein du personnel cadre de la MRC de Portneuf en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, et que la Direction générale recommande que le conseil désigne Mme Raphaëlle Guay, greffière-trésorière adjointe, à cet effet;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise Mme Raphaëlle Guay à signer, pour et au nom de la MRC de Portneuf, les chèques ainsi que tous documents relatifs au bon fonctionnement des activités administratives en cas d'absence de la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CR 169-07-2024

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par M. Luc Delisle et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la MRC de Portneuf utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la MRC de Portneuf conclut une entente avec la FQM;

QUE le conseil autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, et Mme Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour le compte de la MRC de Portneuf, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE le conseil autorise Mme Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, et Mme Raphaëlle Guay, greffière-trésorière adjointe, à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 AUTORISATION DE REMPLACEMENT ET D'INSTALLATION DE MÂTS DE DRAPEAUX À LA MRC

CR 170-07-2024

CONSIDÉRANT que le mât de drapeaux actuellement en place devant les bureaux de la MRC s'est détérioré au fil des années et a besoin d'être remplacé;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé par la commission de l'administration d'ériger deux mâts supplémentaires pour y installer le drapeau national et celui de la MRC;

CONSIDÉRANT que des vérifications concernant la réglementation municipale ont été réalisées auprès de la Ville de Cap-Santé, et qu'il n'y a aucun enjeu au sujet de l'emplacement;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été réalisées et qu'une soumission de l'entreprise Tecnima VL inc. a été reçue, laquelle comprend également les frais relatifs au transport et à la disposition de l'ancien mât, au montant total de 11 844 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le remplacement et l'installation de trois mâts de drapeaux et accorde le contrat à l'entreprise Tecnima VL inc., pour et en considération d'une somme de 11 844 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Immobilisation travaux bâtiment Préfecture » numéro 23 08017 526, et que le montant de 11 844 \$ plus taxes soit puisé à même le surplus libre;

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale à signer tous les documents pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 362 DES TNO AFIN D'ÉTABLIR DE NOUVELLES NORMES D'AMÉNAGEMENT À L'ÉGARD DES TERRAINS DE VILLÉGIATURE LOCALISÉS AUTOUR DU LAC MIGUICK – ADOPTION DU SECOND PROJET

CR 171-07-2024

CONSIDÉRANT que la réglementation d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC de Portneuf est entrée en vigueur le 4 novembre 2015 et que le conseil de la MRC de Portneuf peut modifier ces règlements suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement de la villégiature est en cours sur le territoire privé du secteur Miguick (TNO Linton) dans le secteur du lac Miguick et que cette opération entre maintenant dans sa phase finale;

CONSIDÉRANT que la Fiducie Jeff, propriétaire des lieux, demande l'autorisation d'enclencher la dernière phase de développement en permettant le lotissement final de 7 terrains de manière à porter à 37 le nombre total de lots à bâtir autour du plan d'eau;

CONSIDÉRANT que le lac Miguick constitue un plan d'eau qui a la caractéristique d'être sensible à l'eutrophisation étant donné la forme du lac, sa faible profondeur et la façon dont son bassin est drainé;

CONSIDÉRANT que, sur la base des caractéristiques environnementales du plan d'eau, le propriétaire du domaine a reconnu l'importance d'accroître la superficie des espaces à conserver à l'état naturel autour du plan d'eau et qu'à cette fin, il a consenti à réviser son plan de développement de manière à prévoir le maintien d'une plus large part de surface boisée sur l'ensemble du pourtour du lac;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard, le propriétaire propose lui-même l'introduction de nouvelles règles applicables aux terrains à développer permettant d'atténuer l'impact sur l'environnement du plan d'eau et que ces propositions ont été acceptées à la fois par la commission de l'environnement de la MRC de Portneuf ainsi que le comité consultatif d'urbanisme des TNO à la suite de leur analyse;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf considère, pour sa part, qu'il est important d'intervenir en mettant en œuvre un nouvel encadrement réglementaire qui tienne compte de la condition environnementale du lac Miguick en limitant le déboisement des terrains et en minimisant les impacts associés à la création de nouveaux accès au plan d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil de la MRC du 19 juin 2024 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la loi;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des TNO afin d'établir de

nouvelles normes d'aménagement à l'égard des terrains de villégiature localisés autour du lac Miguick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (16 RÈGLEMENTS)

CR 172-07-2024

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro URB-24-05-160 modifiant le plan d'urbanisme numéro 14-200 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro URB-24-05-159 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro URB-24-05-161 modifiant le règlement de zonage numéro 14-204 de la Ville de Cap-Santé;
- règlement numéro 496.40-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 499.8-2024 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 539-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 431-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
- règlement numéro 03-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile;
- règlement numéro 308-22-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 312-51-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 311-03-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 311-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 308-23-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 312-52-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;
- règlement numéro 853-24 modifiant le règlement de zonage numéro 583-15 de la Ville de Saint-Raymond;
- règlement numéro 216-6 modifiant le plan d'urbanisme numéro 216 de la Municipalité de Saint-Ubalde;
- règlement numéro 217-22 modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde;
- règlement numéro 220-9 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 220 de la Municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

8.1 FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) - MRC DE PORTNEUF – PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 173-07-2024

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a délégué à la MRC de Portneuf un fonds ayant pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signée le 20 août 2018, et ce pour une somme totale de 6 426 000 \$ à être accordée pour la période 2018-2022;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel addenda à l'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été signé le 13 octobre 2020 reconduisant le Fonds au 31 mars 2025 et totalisant une somme d'investissement de 11 394 558 \$ pour les années 2018 à 2025;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le FRCN en date de ce jour, et ce à hauteur de 2 166 392,30 \$;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf a procédé à l'analyse du projet;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf le projet présenté dans le tableau suivant :

Aide financière non remboursable				
Entreprise	Projet	Coût de projet	Municipalité	Montant recommandé
Corporation de transport régional de Portneuf	Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un service de minibus mutualisés pour les organismes communautaires	24 700 \$	MRC de Portneuf	9 880 \$
	TOTAL COÛT DE PROJET :	24 700 \$	TOTAL RECOMMANDÉ :	9 880 \$

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'aide financière telle que recommandée par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf le protocole d'entente lié au projet retenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DIVERSES ADRESSÉES À LA MRC – DOSSIER(S) RECOMMANDÉ(S) PAR LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

CR 174-07-2024

CONSIDÉRANT que lors de la confection du budget 2024, le conseil a réservé des sommes pour supporter la réalisation de projets à portée régionale;

CONSIDÉRANT qu'en novembre et décembre 2023, la commission de l'administration a retravaillé la politique encadrant les dons et commandites et cette dernière fut adoptée en janvier 2024;

CONSIDÉRANT que lors du comité de travail du 17 janvier 2024, il a été recommandé par la commission de l'administration de confier à la commission du développement social et économique le soin d'analyser les demandes et de soumettre ses recommandations au conseil, de la même façon que cela est fait pour les autres demandes aux différents fonds;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été déposées et soumises à la commission du développement social et économique du 8 juillet dernier pour analyse;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés dans le tableau suivant :

Projet	Montant recommandé
École de Musique Denys-Arcand (Spectacle de la rentrée de l'École de Musique Denys-Arcand)	500 \$
Festival de la pétanque de Saint-Gilbert	1 000 \$
Rendez-vous des Arts de Deschambault-Grondines	500 \$

Il est proposé par M. Archill Gladu et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les aides financières telles que recommandées par la commission du développement social et économique de la MRC de Portneuf;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M^{me} Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière, à verser lesdites aides financières accordées;

QUE les aides financières soient puisées à même le poste budgétaire « MRC-commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 175-07-2024

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Daniel Perron et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 16 juillet 2024, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet	Emploi(s) créé(s)	Emploi(s) maintenu(s)
MRC de Portneuf					
Programme Chefs de file	5 400 \$	FSE volet 4	Soutien à l'émergence de projets d'entreprise/ Soutien à la diversification/ Soutien à la consolidation	-	-
Pont-Rouge					
#07-24-4351	60 400 \$	FLI-FLS	Prêt	3 TC 3 TP	-
#07-24-4277 9344-4909 Québec inc. faisant affaire sous la dénomination sociale Sushi Nagano Pont-Rouge	5 000 \$	FSE volet 8	Soutien aux entreprises pour des projets d'expansion	-	5 TP 1 TC
Saint-Ubalde					
#07-24-4361	50 000 \$ 7 500 \$	FLI-FLS FSE volet 1	Prêt Soutien à la création d'une nouvelle entreprise	4	-
Saint-Léonard-de-Portneuf					
#07-24-4359 La Cabane de la Chute à l'Ours inc.	5 000 \$	FSE volet 8	Soutien aux entreprises pour des projets d'expansion	3 S	2 (non rémunérés)

* TC = Temps complet. TP = Temps partiel. S = Saisonnier. JS = Journalier saisonnier. R = Renouvelé. C = Contractuel.

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) – RÉVISION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ AVISEUR

CR 176-07-2024

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre la MRC, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au développement économique régional pour la création d'Accès entreprise Québec (AEQ) prévoit la mise sur pied d'un comité aviseur afin de réaliser un plan d'intervention et assurer un suivi des actions en découlant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la composition dudit comité aviseur, formé en 2021 aux termes de la résolution CR 114-04-2021, à la suite du départ de certains de ses partenaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission du développement social et économique de nommer les personnes suivantes sur ce comité, soit :

Partenaires :

- o M. Kevin Pochon (Québec International);
- o M^{me} Claire Fleury (Accès Travail Portneuf);
- o M^{me} Josée Frenette (MRC de Portneuf);
- o M^{me} Séverine Moreau (MRC de Portneuf);
- o M. Alexandre Drouin (MRC de Portneuf);
- o M. Richard St-Pierre (commissaire industriel à la Corporation de développement de Saint-Raymond);
- o M^{me} Kim Cornelissen (agente de développement commercial et industriel, Deschambault-Grondines)

Privés :

- M. Dave Lamothe (Sélection du Pâtissier);
- M. Sylvain Naud (Éco-Naud Exploitation Forestière inc.);

Il est proposé par M. Patrick Bouillé et résolu :

QUE le conseil des représentants de la MRC de Portneuf nomme les personnes mentionnées ci-dessus dans le but de réviser la composition du comité aviseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA MRC DE PORTNEUF RÉVISÉE – ADOPTION

CR 177-07-2024

CONSIDÉRANT que l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) est entrée en vigueur le 1er avril 2020 et qu'elle stipule que chacune des MRC doit adopter une politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que la version en vigueur de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf, adoptée par la résolution CR 125-05-2020 le 20 mai 2020, répond aux exigences de l'entente du FRR, mais nécessite une révision;

CONSIDÉRANT que la commission du développement social et économique a pris connaissance du projet de politique révisée et recommande son adoption;

Il est proposé par M. Claude Duplain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la nouvelle Politique de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf;

QUE copie de cette politique révisée soit transmise au Secrétariat à la Capitale-Nationale et mise en ligne sur le site Web de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2023-2025 – RENOUVELLEMENT

CR 178-07-2024

CONSIDÉRANT que le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale a soumis un projet d'entente régionale à la MRC de Portneuf, copie identique à chaque MRC de la Capitale-Nationale pour les années 2023 à 2025;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente permettra, entre autres, de :

- Valoriser l'économie sociale, ses principes et ses retombées sur le territoire;
- Renforcer les entreprises d'économie sociale;
- Soutenir l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial de développement territorial;
- Déployer un écosystème de soutien fort;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que cette entente aura des répercussions positives sur plus d'une cinquantaine d'entreprises d'économie sociale oeuvrant sur le territoire de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cette entente de 2 ans représente une participation financière totalisant 11 750 \$, pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente cadre avec les objets établis à l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par M. Luc Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer l'Entente sectorielle sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale 2023-2025, et ce pour le développement des entreprises d'économie sociale;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser au Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale la somme de 11 750 \$ pour les années 2023-2024 et 2024-2025 à même le poste budgétaire « FRR – 2024 - Ententes sectorielles » numéro 02 62156 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 MODIFICATIONS AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

9.2 STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029

CR 179-07-2024

CONSIDÉRANT que la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 5 avril 2012, et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est responsable de l'application de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

CONSIDÉRANT que le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale suit l'évolution des travaux depuis leur lancement, à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité directeur régional présidé par le Secrétariat à la Capitale-Nationale et composé notamment de représentants des MRC et de l'Agglomération de Québec, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

CONSIDÉRANT que les priorités régionales ont été présentées et discutées lors du comité de travail du 5 juin 2024, et que les membres du conseil sont d'accord avec celles-ci;

Il est proposé par M. Mario Dupont et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve les priorités de la région de la Capitale-Nationale et recommande au Secrétariat à la Capitale-Nationale de transmettre l'ensemble des documents afférents au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 16 juillet portant sur des discussions tenues à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec relativement à la nouvelle cartographie des zones inondables. Il ajoute qu'un suivi des rapports d'étape sera effectué au cours de la rentrée automnale.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'à la suite de rencontres tenues récemment, les points traités ont fait l'objet de résolutions dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Yves Bédard mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Patrick Bouillé rappelle la tenue du *Symposium Rendez-vous des arts de Deschambault-Grondines* qui aura lieu le 3 août prochain au Cap Lauzon.

M. Maryon Leclerc invite la population à assister à l'*Exposition agricole de Portneuf* qui se tiendra du 9 au 11 août prochains à Saint-Marc-des-Carières.

M. Jacques Delisle lance une invitation à venir découvrir le *Musée ambulant* qui se tiendra du 18 juillet au 18 août prochains dans l'église de Saint-Thuribe.

M. Mario Dupont invite également la population à l'événement *Vacances en spectacles* qui aura lieu du 22 au 27 juillet prochains à Pont-Rouge.

M. Guy Germain invite la population à assister au *Festival des pompiers* qui se tiendra les 23 et 24 août prochains à Saint-Ubalde.

Mme Lise Baillargeon lance une invitation à venir assister à la 20^e édition du *Festival de films pour l'environnement* qui se tiendra du 7 au 11 août prochains à Saint-Casimir. Elle rappelle également les événements *Les vendredis saints – Marchés villageois* ainsi que les *Soirées poésie et musique Entre chien et Loup* qui ont lieu les mercredis.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 180-07-2024

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40 sur la proposition de Mme Danielle Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La greffière-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette